

3^e Concours d'écriture de la ville de Carbonne « Quelle histoire !? »

Édition 2022-2023 : POESIE

Règlement du 30/09/2022

1) Organisateur :

La mairie de Carbonne (31390) organise son troisième concours d'écriture « Quelle histoire !? », à partir du 30 septembre 2022.

2) Forme et nature :

La forme sera la poésie avec pour thématique :

- « Nuits blanches et matins noirs » catégorie adultes
- « Forêts bleues et ciel vert » catégorie enfants

Tous les genres de poésie sont autorisés, la longueur ne doit toutefois pas dépasser 3200 signes (espaces compris).

Le texte (en français ou en occitan avec sa traduction) devra obligatoirement être une œuvre originale, non publiée, et comporter un titre.

3) Participants :

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne ou groupe non professionnel, se situant dans le Pays Sud Toulousain.

4) Modalités de participation :

L'inscription au concours doit se faire avant le 15 décembre 2022, par le biais du formulaire de participation ci-après à compléter et renvoyer par mail, un numéro de participation sera donné à chaque inscription. Un seul texte sera accepté par groupe/participant.

La poésie devra être envoyée sous format Word ou Open Office par mail au plus tard le 1er mars 2023 à service.culturel@ville-carbonne.fr, avec pour objet le titre de la poésie et le numéro de participation donné lors de l'inscription.

Chaque participant reçoit un accusé de réception pour confirmation.

Les participants s'engagent à garantir l'originalité des œuvres et à certifier que l'œuvre n'a pas été primée par un autre concours, n'a pas fait l'objet de publication préalable ou ne fait pas l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Le concours étant anonyme, aucune illustration, photo ou signe distinctif ne devra apparaître directement sur le texte.

5) Processus de sélection :

Le jury est composé de lecteurs et lectrices de tout âge, d'enseignant-e-s, d'élu-e-s, d'écrivain-e-s, de professionnel-l-e-s du livre,... Il décidera des textes primés pour la publication du recueil par délibération. Tout texte ne répondant pas à l'article 2) « Forme et nature » ne sera pas lue par le jury. Les membres du jury sont guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe, de la



grammaire et du thème imposé. La décision du jury est souveraine et non susceptible d'un quelconque recours.

6) Prix :

Les prix seront décernés pour chaque catégorie de participants. Un recueil sera édité avec les poésies sélectionnées par le jury. Les lauréats recevront un exemplaire de ce recueil, lors de l'annonce des résultats, les poésies gagnantes pourront également être diffusées sur d'autres supports que le livre dans la commune.

7) Informations légales :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

8) Autorisations et responsabilités :

Dans le cas d'une édition ou de l'enregistrement des textes, les participant-e-s primé-e-s ou non acceptent, sans aucune réserve et pour une durée illimitée, que leur texte fasse l'objet d'une diffusion partielle ou totale, sur papier, par voie sonore et/ou sur Internet, sans contrepartie pécuniaire.

Ils/elles acceptent également toute autre utilisation, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils/elles conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc.).

Dans le cadre de l'application de son droit moral, le participant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

La participation des candidats mineurs, inclus de fait l'autorisation parentale de publication de l'œuvre ou toute autre utilisation.

9) Respect du règlement :

La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler à tout moment si des circonstances les y contraignent.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.



Formulaire de participation à remplir, et à renvoyer par mail pour **inscription au concours avant le 15 décembre 2022** à : service.culturel@ville-carbonne.fr

LISTE PARTICIPANTS/AUTEURS :

NOM	PRENOM

TITRE DE LA POESIE (si déjà connu) :

NOM et PRENOM DE L'AUTEUR :

NOM et PRENOM de LA PERSONNE REFERENTE (groupe) :

Pour les groupes - NOM DE LA STRUCTURE (école et classe, association,...) :

AGE OU CATEGORIE (JEUNESSE /ADULTE) :

ADRESSE POSTALE DE CONTACT :

NUMERO DE TELEPHONE DE CONTACT :

ADRESSE EMAIL DE CONTACT :

Rappel : date de clôture pour l'envoi des TEXTES, le 1er mars 2023

